

## Réseau ontarien d'éducation juridique Document de cours sur le *Mens Rea / Actus Reus*



### *Actus non facit reum nisi mens sit rea*

L'action ne rend pas la personne coupable à moins que son état d'esprit soit aussi coupable.

En général, pour qu'une personne soit trouvée coupable d'une infraction criminelle il ou elle doit avoir commis un acte illégal (*actus reus*) et doit avoir « l'état d'esprit » nécessaire (*mens rea*) pour constituer l'infraction criminelle. La poursuite (Couronne) doit établir les deux éléments de l'infraction criminelle l'*actus reus* et le *mens rea*, hors de tout doute raisonnable.

*Actus reus* est le mot latin qui signifie « acte coupable ». Cela va de soi qu'une personne doit avoir fait l'acte illégal avant qu'elle ne soit trouvée coupable d'un crime. L'acte coupable peut être une action faite par une personne **ou** une action qu'elle omet de faire c'est-à-dire une action que la personne est tenue de faire, mais ne fait pas.

**Acte commis :** Luis et Jimmy jouent dehors avec un fusil à plomb que Jimmy a reçu en cadeau pour son 14<sup>e</sup> anniversaire. Jimmy s'ennuie et décide d'essayer son fusil en tirant sur des animaux du voisinage. Alors qu'un chat errant court près de lui, Jimmy tire sur lui et le blesse.

**Omission d'agir:** Malcolm a toujours voulu un chien. Il décide un jour d'aller à la société protectrice des animaux pour s'en procurer un. Au début, Malcolm prend bien soin de son chien, mais il devient plus occupé au travail et commence à être négligent envers son chien. Avec le temps, le chien devient malade et mal nourri puisque Malcolm a cessé de le nourrir de façon régulière.

*Mens rea* est le mot latin qui signifie « état d'esprit coupable ». Au Canada, on exige pour la plupart des infractions criminelles que la personne ait l'« état d'esprit » nécessaire ou le *mens rea* pour avoir commis l'infraction avant d'être trouvée coupable. Pour plusieurs infractions, le *mens rea* signifie **l'intention de commettre l'acte**, mais certaines infractions exigent différents types d'« états d'esprit » (par exemple l'intention de causer la mort, la connaissance des conséquences probables, l'ignorance volontaire, la négligence ou l'insouciance). Il faut bien noter que de savoir ou non que l'acte est illégal n'est pas pertinent. L'ignorance de la loi ne constitue pas une défense.

---

Tel que mentionné ci-dessus, il existe plusieurs types de *mens rea*. En d'autres mots, il y a des types différents d'états d'esprit pour différentes infractions criminelles. Ces états d'esprit comprennent (1) l'intention; (2) l'ignorance volontaire; et, (3) la négligence criminelle.

L'intention – une personne a l'intention de commettre l'*actus reus*

- Ex: Alice marche vers Michael et lui donne un coup de poing à la figure. Le nez de Michael est cassé à cause du coup de poing d'Alice. Cet acte était délibéré.

L'ignorance volontaire – une personne connaît la possibilité qu'un acte soit illégal, mais choisit de ne pas poser de questions ou de s'informer sur le sujet

- Ex: Amanda et Keisha marchent dans la rue lorsqu'elles aperçoivent des étagères de DVDs. Keisha remarque que les DVDs sont beaucoup moins chers que dans le magasin. Elle se demande s'il s'agit de copies piratées. Elle décide qu'elle préfère ne pas le savoir. Elle achète deux DVDs pour 8 \$.

Négligence criminelle – malgré que cette personne n'était pas consciente des conséquences de ses actes, une personne raisonnable aurait dû l'être.

- Ex: Samantha opère une garderie. Elle laisse les enfants courir partout dans la garderie. Plusieurs fois des enfants sont tombés dans les escaliers. Samantha n'a jamais pensé à acheter une barrière appropriée afin de garder les enfants hors des escaliers. Un jour, le petit Lee tombe dans l'escalier et se blesse gravement.

Si une personne n'a pas l'intention de commettre un acte illégal, alors elle n'est peut-être pas coupable d'une infraction criminelle. Par exemple, malgré que ce soit un acte de fait de frapper quelqu'un, si le coup n'était pas volontaire, il ne s'agit pas d'un acte de fait.

- Ex: Trisha se trouve dans la cour de l'école et est entourée d'abeilles. En tentant d'éviter de se faire piquer par les abeilles, Trisha en état de panique donne un coup avec fermeté en direction des abeilles. Malgré qu'elle visait les abeilles, son bras frappe fortement Dwayne à la figure. Le geste de Trisha cause une fracture du nez de Dwayne.

---

Comme c'est souvent le cas, il y a des exceptions. Certaines infractions criminelles n'obligent pas la poursuite à établir l'« état d'esprit » de l'accusé. Ces infractions s'appellent des infractions à responsabilité stricte ou absolue. Une personne est

coupable d'une infraction à responsabilité stricte ou absolue même si elle n'avait pas l'intention de désobéir à la loi. Ces infractions visent souvent à décourager les comportements à risque et à prévenir le mal avant qu'il arrive. Des exemples de ceci sont les infractions au Code de la route telles les excès de vitesse ou les infractions de nature environnementale telles que de polluer. Dans ces cas, la poursuite n'a pas à faire la preuve que la personne accusée avait l'intention de commettre l'acte.

- Ex: les habitants d'une petite ville de l'Ontario se plaignaient d'une odeur étrange émanant d'un ruisseau avoisinant. Lorsque les responsables de l'environnement sont venus faire enquête, ils ont remarqué un déversement entre le ruisseau et une grosse manufacture d'aluminium. Ils ont pu faire le lien entre le déversement et un tuyau défectueux de la manufacture utilisé pour transporter les déchets de la manufacture à l'usine de filtration. Malgré que les agents responsables de la manufacture soutiennent ne pas avoir eu connaissance du déversement, la manufacture a été tout de même accusée en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*.

## Réseau ontarien d'éducation juridique

### Fiche sur le *Mens Rea / Actus Reus*



1. Décrire une situation courante illustrant une personne qui commet un acte illégal, mais sans le vouloir :
  - Lorsqu'une personne blesse accidentellement ou non intentionnellement une autre personne.
  - Lorsqu'une personne possède quelque chose d'illégal, mais qu'elle ne connaît pas la nature de la substance ou ne sait pas qu'il l'a en sa possession.
  - Dans les cas de personnes qui agissent selon des faits erronés.
  
2. Pour chacun des scénarios suivants, indiquez dans le tableau si vous croyez que la personne possédait l'*actus reus* (l'acte coupable) ou le *mens rea* (l'état d'esprit coupable) nécessaire pour être trouvée coupable de l'infraction criminelle. Souvenez-vous que cette personne peut tout de même avoir le *mens rea* si elle faisait de l'ignorance volontaire.

Acte	<i>Mens Rea</i>	<i>Actus Reus</i>
a) Alors qu'il s'attardait dans un magasin de CD, Rashes a rencontré un ami de sa vieille école. Ils ont décidé d'aller prendre un café. Alors qu'ils s'apprêtaient à quitter le magasin, Rashes a oublié qu'il avait sous son bras un CD qu'il considérait acheter.		
b) En file d'attente pour un concert, une amie a demandé à Chanice de tenir son sac pendant qu'elle allait à la salle de bain. Un chien dressé pour la drogue s'est arrêté devant Chanice. Le policier a fouillé le sac de son amie et a trouvé une cigarette de marijuana. Chanice est accusée de possession de stupéfiant.		
c) Sophie garde les enfants de son voisin tous les jours après l'école et les amène parfois au soccer avec la voiture familiale. Un jour après les avoir conduits elle décide de rester pour regarder la pratique. Sophie laisse le chien dans l'auto pour quelques heures alors qu'il fait 35 degrés dehors. Avant la fin de la partie, un passant remarque le chien en détresse et téléphone à la police.		
d) Mao a été accusé de voie de fait après avoir perdu son sang froid dans un restaurant. Il trouvait que l'addition était injuste. Il a frappé avec force son poing sur la table et un verre a éclaté en atteignant un client à la table voisine et en lui coupant la joue juste en dessous de l'œil.		
e) Brandon se dirigeait vers le magasin de bière lorsqu'une femme lui a demandé s'il voulait lui acheter une caisse d'une		

<p>demi-douzaine de bières pendant qu'elle attendait dehors avec son chien. Il a dit certainement et a accepté l'argent. Alors qu'il était en file d'attente, il s'est mis à penser qu'elle avait l'air un peu jeune, mais a tout de même acheté la bière.</p>		
<p>f) C'est la soirée du hockey et les Leafs affrontent les Sénateurs. Darcy Tucker des Leafs veut s'en prendre à Chris Neil des Sénateurs suite à une sale mise en échec qui s'est produite lors du dernier match. Après un bref échange de nature verbale avant la mise au jeu, les deux joueurs ont jeté leurs gants et ont commencé à se donner des coups de poing. Lorsque l'arbitre a remarqué que le nez de Neil saignait, il a arrêté la bataille. Neil n'est pas gravement blessé, mais passe le reste de la période sur le banc.</p>		
<p>g) Carmen entre au travail un mardi se sentant très malade. Elle se remet d'une grippe particulièrement mauvaise et après quelques heures au travail, elle décide qu'elle doit entrer à la maison puisqu'elle est très fatiguée. Carmen prend sa voiture, commence à conduire, mais a de la difficulté à se concentrer en raison de sa grande fatigue. Un policier qui la suivait remarque qu'elle se promène d'une voie à l'autre. Juste avant qu'il l'arrête, Carmen tombe endormie au volant de sa voiture et conduit dans un fossé. Heureusement, personne n'est grièvement blessé.</p>		

3. Quel est le *mens rea*, ou l'état d'esprit requis pour l'infraction d'homicide involontaire? (article 234 and *R. c. Creighton*, [1993] 3 R.C.S. 3)

Réfléchissez aux exemples suivants :

- 1) Zaid et Erik marchent sur le trottoir qui longe une rue occupée, en riant et en faisant des farces. Erik agace Zaid et celui-ci le pousse légèrement pour rire. Cette poussée fait perdre l'équilibre à Erik qui tombe dans la circulation et se fait frappé par une voiture. On l'amène à l'hôpital, mais il ne s'en sort pas. Dans cet exemple, il est peu probable que Zaid ait eu le *mens rea* pour l'homicide involontaire puisque la majorité des gens ne vont pas habituellement penser qu'une petite poussée causerait des lésions.
- 2) Jolanda et Iman ont un argument dans le corridor près des escaliers. Jolanda vient d'apprendre que son ami de cœur l'avait trompé avec Iman depuis quelques mois. Jolanda est très fâchée et alors elle donne de toutes ses forces un coup de poing à Iman dans la figure. Iman tombe à la renverse dans les escaliers. Lorsque les ambulanciers arrivent elle est immobile en bas des escaliers. Ils n'arrivent pas à la réanimer. Jolanda se sent très mal et dit aux policiers qu'elle n'avait pas l'intention de faire autant de mal à Iman ou de la faire tomber dans les escaliers. Dans cet exemple,

Jolanda aurait probablement le *mens rea* nécessaire pour l'homicide involontaire parce qu'elle a intentionnellement agressé Iman et la personne moyenne saurait qu'un dur coup de poing pourrait causer des lésions.

Si les étudiants trouvent qu'il est injuste que Jolanda puisse être trouvée coupable d'homicide involontaire, rappelez-leur qu'il n'y a pas de punition minimale pour homicide involontaire (voir article 236).

**Réseau ontarien d'éducation juridique**  
**Document/Corrigé à l'intention des**  
**enseignant(e)s: *Mens Rea / Actus Reus***



1. Décrire une situation courante illustrant une personne qui commet un acte illégal, mais sans le vouloir :
  - Lorsqu'une personne blesse accidentellement ou non intentionnellement une autre personne. Ceci peut comprendre un acte physique non intentionnel (par exemple, frapper quelqu'un alors qu'on est somnambule) ou un acte physique intentionné qui blesse une autre personne de manière non intentionnée (ex. : l'exemple précédent des abeilles).
  - Lorsqu'une personne possède quelque chose d'illégal, mais qu'elle ne connaît pas la nature de la substance (ex. : il croit que la cocaïne est du soda à pâte) ou ne sait pas qu'il l'a en sa possession.
  - Dans les cas de personnes qui agissent selon des faits erronés. Par exemple, un vendeur pourrait vendre de l'alcool à un mineur qui a l'air d'être âgé de plus de 19 ans sans savoir que le mineur est réellement trop jeune. Toutefois, il n'est pas important de déterminer si la personne ignorait la loi ou était coupable d'ignorance volontaire en ne vérifiant pas la carte d'identité.
  
2. Pour chacun des scénarios suivants, indiquez dans le tableau si vous croyez que la personne possédait l'*actus reus* (l'acte coupable) ou le *mens rea* (l'état d'esprit coupable) nécessaire pour être trouvée coupable de l'infraction criminelle. Souvenez-vous que cette personne peut tout de même avoir le *mens rea* si elle faisait de l'ignorance volontaire.

Acte	<i>Mens Rea</i>	<i>Actus Reus</i>
a) Alors qu'il s'attardait dans un magasin de CD, Rashes a rencontré un ami de sa vieille école. Ils ont décidé d'aller prendre un café. Alors qu'ils s'apprêtaient à quitter le magasin, Rashes a oublié qu'il avait sous son bras un CD qu'il considérait acheter.		✓
b) En file d'attente pour un concert, une amie a demandé à Chanice de tenir son sac pendant qu'elle allait à la salle de bain. Un chien dressé pour la drogue s'est arrêté devant Chanice. Le policier a fouillé le sac de son amie et a trouvé une cigarette de marijuana. Chanice est accusée de possession de stupéfiant.	Peut-être ✓	✓
c) Sophie garde les enfants de son voisin tous les jours après l'école et les amène parfois au soccer avec la voiture familiale. Un jour après les avoir conduits elle décide de rester pour regarder la pratique. Sophie laisse le chien dans l'auto pour quelques heures alors qu'il fait 35 degrés dehors. Avant la fin de la partie, un	✓	✓

passant remarque le chien en détresse et téléphone à la police.		
d) Mao a été accusé de voie de fait après avoir perdu son sang froid dans un restaurant. Il trouvait que l'addition était injuste. Il a frappé avec force son poing sur la table et un verre a éclaté en atteignant un client à la table voisine et en lui coupant la joue juste en dessous de l'œil.		✓
e) Brandon se dirigeait vers le magasin de bière lorsqu'une femme lui a demandé s'il voulait lui acheter une caisse d'une demi-douzaine de bières pendant qu'elle attendait dehors avec son chien. Il a dit certainement et a accepté l'argent. Alors qu'il était en file d'attente, il s'est mis à penser qu'elle avait l'air un peu jeune, mais a tout de même acheté la bière.	✓	✓
f) C'est la soirée du hockey et les Leafs affrontent les Sénateurs. Darcy Tucker des Leafs veut s'en prendre à Chris Neil des Sénateurs suite à une sale mise en échec qui s'est produite lors du dernier match. Après un bref échange de nature verbale avant la mise au jeu, les deux joueurs ont jeté leurs gants et ont commencé à se donner des coups de poing. Lorsque l'arbitre a remarqué que le nez de Neil saignait, il a arrêté la bataille. Neil n'est pas gravement blessé, mais passe le reste de la période sur le banc.	✓	
g) Carmen entre au travail un mardi se sentant très malade. Elle se remet d'une grippe particulièrement mauvaise et après quelques heures au travail, elle décide qu'elle doit entrer à la maison puisqu'elle est très fatiguée. Carmen prend sa voiture, commence à conduire, mais a de la difficulté à se concentrer en raison de sa grande fatigue. Un policier qui la suivait remarque qu'elle se promène d'une voie à l'autre. Juste avant qu'il l'arrête, Carmen tombe endormie au volant de sa voiture et conduit dans un fossé. Heureusement, personne n'est grièvement blessé.	✓	✓

Les scénarios décrits ci-dessus sont conçus pour aider les étudiants à décider si les *actus reus* et *mens rea* ont été établis à partir d'une fraction seulement de ce que représenteraient les faits pertinents devant un tribunal. Dans plusieurs des scénarios décrits, la détermination de l'existence des *actus reus* et *mens rea* est de nature subjective ou se fait en présumant des faits qui ne se trouvent pas dans les courts scénarios. Dans la salle d'audience, un juge entend beaucoup plus de renseignements liés à l'infraction et aux défenses possibles afin de déterminer si la personne accusée est coupable ou non de l'infraction criminelle.

- b) L'*actus reus* pour vol est établi puisque Rasheed a quitté le magasin avec un CD impayé. Cependant, il n'y a pas eu *mens rea* parce que Rasheed n'avait pas l'intention de voler le CD.



- c) Encore une fois l'*actus reus* de la possession de stupéfiant est établi mais ce n'est peut-être pas le cas avec le *mens rea*. Si Chanice avait su que le sac à dos contenait de la drogue, elle aurait eu l'« état d'esprit » requis. Cependant, si elle ne savait pas qu'il y avait de la drogue dans le sac à dos, l'élément de *mens rea* n'était pas présent.
- d) Cette situation illustre l'« omission » d'agir plutôt que l'acte « commis ». Pour établir l'*actus reus*, Sophie doit être trouvée coupable d'avoir soit abandonné le chien en détresse, ou de l'avoir volontairement négligé en lui ayant causé ainsi des souffrances ou des douleurs ou d'avoir omis de lui procurer des soins convenables (voir par. 446(b) ou (c)). Laisser un chien enfermé dans une voiture pendant plusieurs heures dans un temps chaud est une preuve suffisante pour établir l'*actus reus* pour ces infractions. L'intention de laisser le chien dans une voiture est suffisante pour établir le *mens rea* nécessaire à l'infraction.
- e) Pour être trouvé coupable de voie de fait, il aurait fallu que Mao ait exercé une force à l'endroit du client. Puisqu'il ne l'a pas voulu intentionnellement, il ne possédait pas le *mens rea* nécessaire.
- f) En vertu des paragraphes 30(1) et 30(2) de la *Loi sur les permis d'alcool* de l'Ontario, c'est une infraction de vendre ou de fournir sciemment de l'alcool à une personne âgée de moins de 19 ans **ou** de vendre ou fournir de l'alcool à une personne qui semble avoir moins de 19 ans. Dans cet exemple, l'*actus reus* de vendre de l'alcool est établi. Pour ce qui est du *mens rea*, Brandon savait que la femme semblait âgée de moins de 19 ans ou ignorait volontairement ce fait.
- g) Dans ce cas, Darcy Tucker avait le *mens rea* requis puisqu'il avait l'intention de frapper Chris Neil. Malgré la présence du *mens rea*, il y a des circonstances où il n'existe pas d'*actus reus* lors d'une bagarre volontaire. Lorsqu'une bagarre volontaire n'entraîne pas de blessure ou peu de blessure ou lorsqu'elle fait partie d'une activité socialement valorisée comme c'est le cas d'une activité sportive, l'acte n'est pas illégal. Toutefois, il ne peut avoir de consentement lorsqu'une bagarre qui était au début volontaire se termine par des blessures graves. Dans le monde du sport, si la bagarre va au-delà de ce qui est considéré comme une conduite normalement acceptable, l'acte peut devenir illégal. Est-ce que les gens devraient avoir le droit de consentir à une bagarre qui peut entraîner des blessures graves? Quels sont les problèmes potentiels d'une telle approche?
- h) Une personne est coupable de conduite dangereuse d'un véhicule à moteur si en vertu de l'article 249 elle conduit un véhicule à moteur de façon dangereuse pour le public ayant égard aux circonstances y compris l'état des routes et l'intensité de la circulation. Dans le cas présent, la conduite de Carmen répond aux exigences de l'*actus reus* puisqu'elle oscillait d'une voie à l'autre, est tombée endormie et a conduit jusque dans un fossé. Il y a aussi de la preuve pour établir le

*mens rea* même si elle n'avait pas l'intention de conduire de façon dangereuse parce qu'une personne raisonnable à la place de Carmen aurait dû savoir que conduire dans cet état de fatigue présentait un risque à la vie et à la sécurité d'autrui. La négligence suffit pour répondre à l'élément moral de l'infraction sans qu'on ait à prouver l'intention. Quels sont les points qui soutiennent l'argument que le manque d'intention de Carmen ne devrait pas compter? Qu'en serait-il si Carmen avait bu avant de prendre le volant?

3. Quel est le *mens rea*, ou l'état d'esprit requis pour l'infraction d'homicide involontaire? (article 234 and *R. c. Creighton*, [1993] 3 R.C.S. 3)

Le *mens rea* minimal pour l'homicide involontaire est de déterminer, selon une analyse objective, si la conduite avait comme risque de causer des lésions corporelles à la personne. En d'autres mots, si une personne raisonnable pouvait penser que l'acte pourrait causer des lésions corporelles, le *mens rea* est établi. La poursuite doit démontrer que l'accusé avait l'intention d'agir et qu'une personne raisonnable aurait dû savoir que la conduite illégale aurait pu causer des lésions ou que les lésions étaient une conséquence probable. Il n'y pas d'exigence que la mort soit une conséquence probable.

Réfléchissez aux exemples suivants :

- ii. Zaid et Erik marchent sur le trottoir qui longe une rue occupée, en riant et en faisant des farces. Erik agace Zaid et celui-ci le pousse légèrement pour rire. Cette poussée fait perdre l'équilibre à Erik qui tombe dans la circulation et se fait frappé par une voiture. On l'amène à l'hôpital, mais il ne s'en sort pas. Dans cet exemple, il est peu probable que Zaid ait eu le *mens rea* pour l'homicide involontaire puisque la majorité des gens ne vont pas habituellement penser qu'une petite poussée causerait des lésions.
- iii. Jolanda et Iman ont un argument dans le corridor près des escaliers. Jolanda vient d'apprendre que son ami de cœur l'avait trompé avec Iman depuis quelques mois. Jolanda est très fâchée et alors elle donne de toutes ses forces un coup de poing à Iman dans la figure. Iman tombe à la renverse dans les escaliers. Lorsque les ambulanciers arrivent elle est immobile en bas des escaliers. Ils n'arrivent pas à la réanimer. Jolanda se sent très mal et dit aux policiers qu'elle n'avait pas l'intention de faire autant de mal à Iman ou de la faire tomber dans les escaliers. Dans cet exemple, Jolanda aurait probablement le *mens rea* nécessaire pour l'homicide involontaire parce qu'elle a intentionnellement agressé Iman et la personne moyenne saurait qu'un dur coup de poing pourrait causer des lésions.

Si les étudiants trouvent qu'il est injuste que Jolanda puisse être trouvée coupable d'homicide involontaire, rappelez-leur qu'il n'y a pas de punition minimale pour homicide involontaire (voir article 236).